



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte rendu- Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, Michel Maschino, Lucie Baudier, René Gruhier, Mylène Griset-Mesnier, Marie-Josée Pialat, Germain Bilat.

Conseillers municipaux excusés : Julien Olivier donne pouvoir à Lucie BAUDIER, François Carquigny donne pouvoir à Christelle Cuenot, Carlos Madeira Branco

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1) Ouverture anticipée des crédits 2026 – Budget principal

Une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.

Cette faculté, encadrée par le code général des collectivités territoriales (CGCT), permet à la commune d'engager, de mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater sur 2026 les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'unanimité le conseil municipal vote en faveur de l'ouverture anticipée des crédits 2026 au Budget principal

Points divers

- ⇒ **Complémentaire santé** pour les agents
- ⇒ **Vœux du Maire 2026** proposition de date
- ⇒ **Point taxe chemins ruraux** : questions des administrés, état des encaissements...
- ⇒ **Budget 2026** : planning
- ⇒ **Dossier loi sur l'eau** : travaux chemin neuf
- ⇒ **Eglise** : convention avec la fondation de sauvegarde de l'art français

